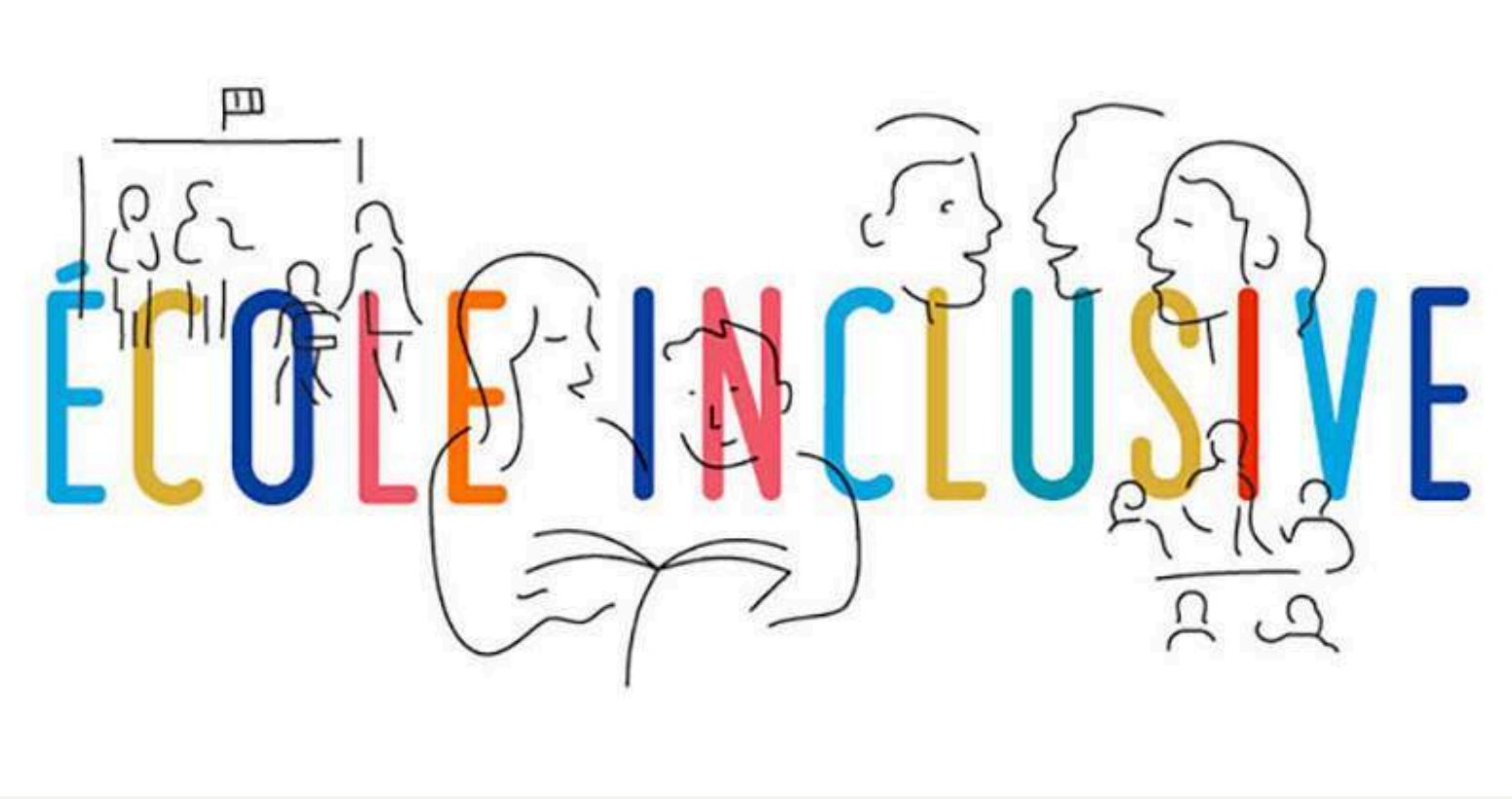
Les dispositifs d'aide aux élèves dans l'enseignement catholique



Pôle ressources Landerneau - Guipavas - Plougastel

Quand un élève rencontre des difficultés scolaires, les enseignant(e)s l'accompagnent au quotidien (explications complémentaires, travail adapté…). Quand cela ne suffit pas, ils proposent un accompagnement pour travailler sur des apprentissages précis et améliorer la méthodologie :



Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

- En dehors du temps scolaire (matin, midi ou soir),
- Assurées par les enseignant(e)s,
- Permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les stages de réussite

- Pendant les vacances (12h),
- Assurés par les enseignants,
- Permettent de soutenir les élèves en petits groupes en français et en mathématiques.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉUNIONS À L'ÉCOLE

Des temps d'échange pour accompagner
au mieux la réussite de votre enfant



1 RENCONTRES TRIPARTITES

En début d'année, un rendez-vous est proposé à toutes les familles pour faire connaissance, **faire le point** sur les apprentissages, les réussites et les besoins de l'élève, et **fixer ensemble des objectifs** pour la suite.

Personnes présentes :

L'élève — Les parents — L'enseignant

2 RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTS

Au cours de l'année, des rencontres supplémentaires peuvent avoir lieu **à la demande des parents** ou **proposés par l'enseignant** pour échanger sur le travail scolaire, le comportement, les progrès ou les difficultés rencontrées par l'élève.

Personnes présentes :

Les parents + L'enseignant + L'enfant en fin de réunion

Ces temps d'échange permettent de mieux comprendre et accompagner votre enfant.

3 RÉUNION D'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Lorsqu'un élève rencontre des difficultés importantes ou des besoins particuliers, nous pouvons **réfléchir collectivement** aux aides et aux aménagements à mettre en place. Cette réunion vise à **coordonner les actions** pour mieux accompagner l'élève.

Personnes présentes :

Les parents — L'enseignant — Le chef d'établissement — Les professionnels concernés (enseignant spécialisé, partenaires extérieurs suivant l'élève)

Objectif : mettre en place des aides et aménagements adaptés pour soutenir la réussite de l'élève.

4 ESS (ÉQUIPE DE SUIVI DE LA SCOLARISATION)

Une réunion de suivi a lieu chaque année pour les élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH. Elle vise à **suivre la mise en œuvre et l'efficacité du projet de scolarisation**.

Personnes présentes :

Les parents — L'élève si cela est pertinent — Les enseignants — L'AESH — L'enseignant référent — Les professionnels impliqués dans le suivi de l'enfant

L'ESS permet d'évaluer les besoins de l'élève et d'ajuster les aides si nécessaire.

Votre participation et ces temps d'échange sont essentiels pour construire ensemble le parcours scolaire de votre enfant.

POUR QUI ?

Des élèves de la maternelle au CM2 qui rencontrent des difficultés durables:

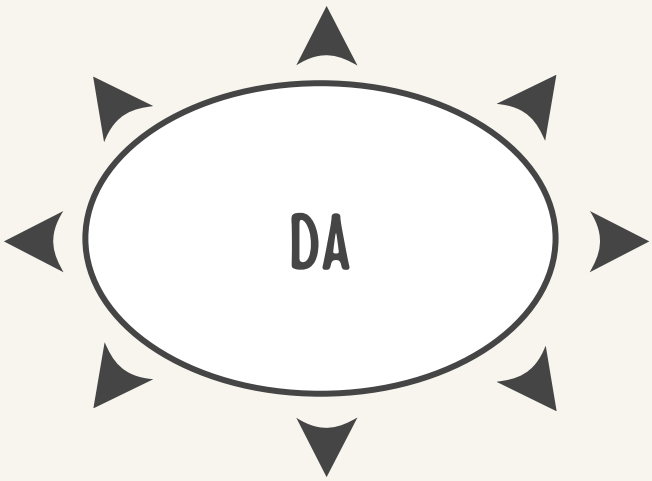
- Des difficultés dans les apprentissages (lecture, mathématiques...).
- Des difficultés dans la vie scolaire (attention, comportement, relations..).

AVEC QUI ?

Un travail en partenariat pour construire ensemble les réponses adaptées.

- L'élève, au coeur du dispositif.
- L'enseignant de la classe.
- Les membres de l'équipe éducative.
- les familles.
- les partenaires extérieurs.

Le Dispositif d'Adaptation



Dispositif de l'éducation inclusive qui intervient auprès des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au milieu scolaire.

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ

- Il coordonne le dispositif avec les chefs d'établissement des écoles dans lesquelles il intervient.
- Il travaille en étroite collaboration avec les enseignants de classe et intervient directement auprès des élèves en fonction des besoins identifiés.

POURQUOI ?

- Prévenir l'apparition de difficultés durables.
- Apporter une aide ciblée et adaptée.
- Soutenir l'élève dans son parcours.
- Favoriser la confiance en soi et le plaisir d'apprendre.
- Contribuer à une école plus inclusive.

COMMENT ?

Une aide spécialisée, complémentaire de l'enseignant de la classe.

- Repérage et analyse de la situation.
- Définition des objectifs et des modalités d'aide.
- Mise en place d'interventions adaptées (en petits groupes, dans ou hors la classe).
- Evaluation des effets et ajustements.

LES LIMITES DU DA

- Le DA n'est pas un enseignant supplémentaire dans la classe.
- Il ne se substitue pas aux missions de l'enseignant de la classe.
- Il ne pose pas de diagnostic médical.
- Il ne relève pas de la MDPH.
- Il n'intervient pas sur tous les champs.

DA de Plouédern - Landerneau - Saint Thonan
DA de Guipavas - Kerhuon - Dirinon - Forest Landerneau - Saint-Divy
DA de Plougastel - Loperhet - Daoulas - Landerneau - La Martyre

POUR QUI ?

Pour tout élève qui rencontre une difficulté dans sa scolarité.

- Elèves à besoins éducatifs particuliers.
- Avec ou sans reconnaissance de handicap.
- Une notification n'est pas nécessaire pour bénéficier d'une intervention du PAS.

POURQUOI ?

- Pour apporter une aide et un soutien adaptés aux besoins repérés, en réponse aux difficultés rencontrées.
- Pour favoriser l'accessibilité de l'école en proposant des réponses adaptées.

Le Pôle d'Appui à la Scolarité des élèves



Un appui de proximité pour répondre rapidement aux besoins de l'élève et construire une réponse adaptée.

DÉMARCHE

- L'équipe pédagogique ou la famille demande l'appui du PAS.
- Une fiche de saisine est transmise.
- La situation est étudiée.
- Un projet de réponse est proposé.
- Le projet est mis en oeuvre et réajusté.

LES REPONSES DU PAS

- Pédagogique: conseils et adaptations dans la classe, matériel adapté, outils et stratégies
- Accompagnement éducatif ponctuel.
- Expertise ou soutien médico-social.
- Coordination, mise en lien des acteurs et suivi des réponses.

PAS / MDPH

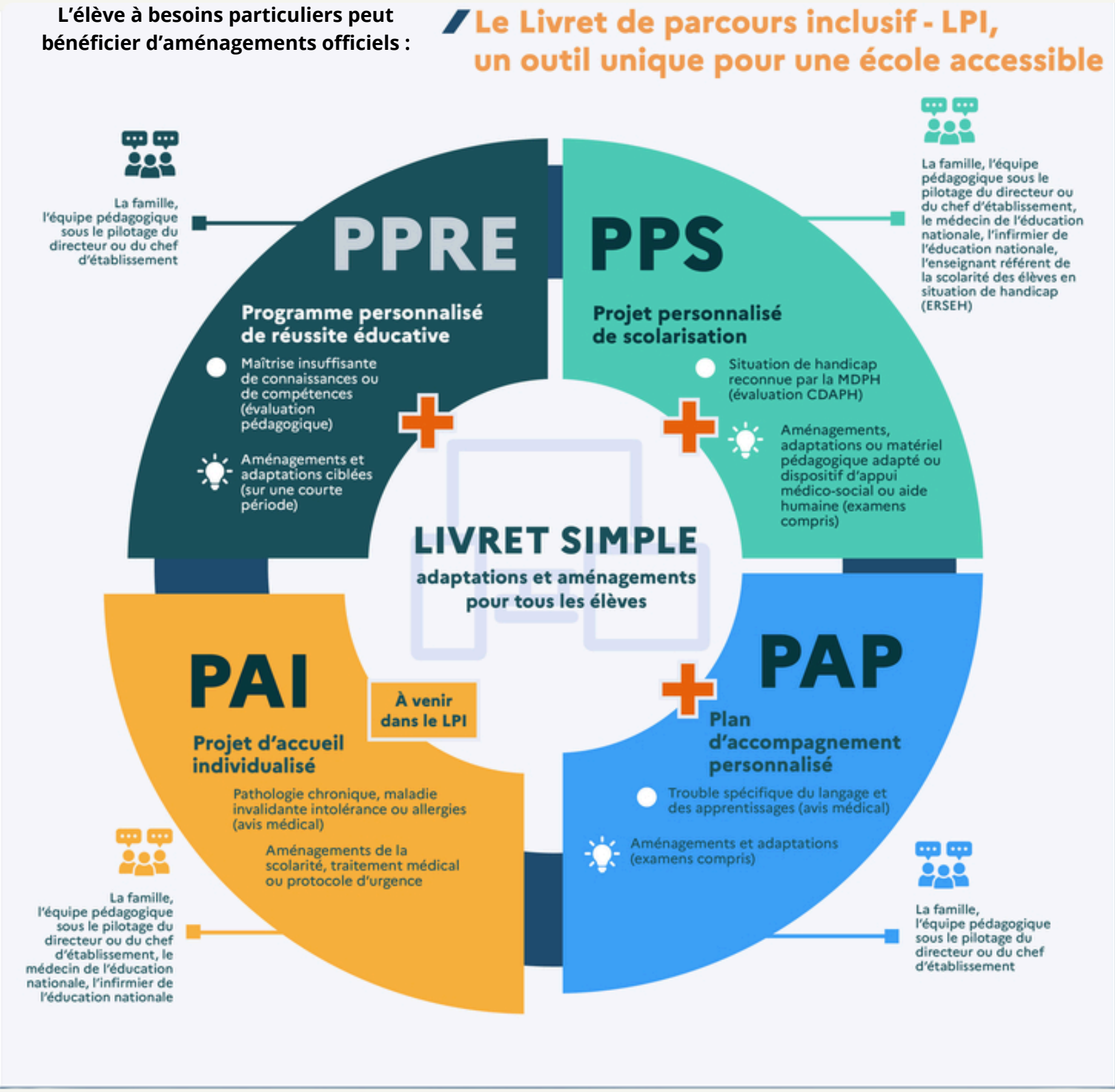
Le PAS est chargé de mettre en oeuvre l'accompagnement humain (AESH) lorsqu'il a été notifié par la MDPH, et le matériel pédagogique adapté.
Il peut également accompagner la famille dans ses démarches, mais la MDPH reste compétente pour la reconnaissance du handicap et les décisions de compensation.

A RETENIR

- Un service rendu aux élèves, à leurs responsables légaux et aux équipes.
- Des réponses de premières intention, rapides et adaptées.
- Un travail en coopération avec tous les acteurs.
- La mise en oeuvre de l'accompagnement humain (AESH).

PAS Landerneau - Collège Charles de Gaulle
PAS Brest Est - (à venir)

L'élève à besoins particuliers peut bénéficier d'aménagements officiels :



Demande MDPH : Le Guide Complet pour l'Accompagnement Scolaire de votre Enfant

Pourquoi et quand faire une demande ?

Critères de demande :
La démarche est nécessaire en cas de handicap avéré ou de troubles du comportement importants impactant significativement la scolarité.

Ce que la MDPH permet d'obtenir :
Une reconnaissance officielle du handicap, des allocations spécifiques, un accompagnement AESH et du matériel scolaire adapté.



1. Information de l'école
La famille informe officiellement l'établissement scolaire de son souhait d'entamer une procédure de reconnaissance.



2. Évaluation scolaire
L'enseignant réalise le bilan des PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative) et complète le Gevasco.



3. Bilans des professionnels
Rassemblement des comptes-rendus des spécialistes (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).



6. Constitution du dossier parents
Téléchargement sur mdph28.fr ; remplir les fiches A, B, C, E et le projet de vie (signature des deux parents requise).



4. Bilan psychométrique (Obligatoire)
Doit être réalisé par la psychologue soolaire ou un professionnel libéral pour évaluer les capacités cognitives de l'enfant.



5. Réunion d'équipe éducative
Rencontre à l'école avec les parents, enseignants et soignants pour finaliser le dossier Gevasco.



7. Certificat médical
Le médecin traitant doit établir un certificat spécifique à télécharger sur mdph.fr.



9. Suivi du dossier
Contactez l'enseignante référente pour assurer le suivi de l'instruction de votre demande.



8. Envoi du dossier (Avant le 15 mars)
Transmission du dossier complet (fiches, Gevasco, PPRE, bilans, justificatifs administratifs) à la MDPH.

Conseils pour réussir votre dossier



Détailler l'impact sur le quotidien :
Précisez les répercussions sur la confiance en soi, la vie sociale et les conséquences familiales (fratrie, devoirs).



Le Projet de Vie : Exprimez clairement vos projets pour l'enfant et vos besoins spécifiques en matière d'accompagnement.

RÔLE DE L'AESH

ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'AESH a pour mission d'accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap notifiés par la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

LES 4 TYPES D'ACCOMPAGNEMENT POSSIBLES

1



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (12 h / 15 h / 18 h / 24 h)

L'AESH accompagne un ou plusieurs élèves qui requièrent une attention soutenue et continue.

2



ACCOMPAGNEMENT MUTUALISÉ

L'AESH accompagne plusieurs élèves simultanément qui ne requièrent pas d'attention soutenue et continue.

3



ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

L'AESH accompagne les élèves qui sont notifiés au sein du dispositif ULIS.

4



ACCOMPAGNEMENT PAUSE MÉRIDIENNE

L'AESH accompagne l'élève aux actes de la vie quotidienne et apporte un soutien dans les activités sociales et relationnelles.

LES 3 DOMAINES D'INTERVENTION

1. ACCOMPAGNER DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE (hygiène comprise)

L'AESH aide l'élève dans les gestes du quotidien, y compris les besoins liés à l'hygiène, lorsque cela est nécessaire.

2. ACCOMPAGNER DANS L'ACCÈS AUX APPRENTISSAGES

L'AESH facilite la compréhension, l'organisation et l'accès aux activités scolaires afin de favoriser la participation de l'élève.

3. ACCOMPAGNER DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE

L'AESH soutient l'élève dans ses interactions avec les autres et favorise son inclusion dans la vie de la classe et de l'établissement.

OBJECTIF PRINCIPAL DE L'AESH :

viser l'autonomie de l'élève

POUR QUI ?

La SEGPA accueille au collège des élèves qui rencontrent de grqndes difficultés scolaires malgré les aides et les adaptations mises en place. Un dossier est à constituer auprès de la MDPH ou de la CDOEA.

PROGRESSER ET CONSTRUIRE SON AVENIR

La SEGPA valorise les réussites, développe l'autonomie et aide chaque élève à reprendre confiance en ses capacités. Grâce aux apprentissages et à la découverte des métiers, chacun construit progressivement son projet d'orientation et de formation.

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté



Au collège, une scolarité adaptée aux besoins des élèves pour développer des compétences et construire leur projet d'avenir.

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

À partir de la 4e, les élèves développent des compétences professionnelles grâce aux ateliers et aux périodes de stages en milieu professionnel.

UNE VRAIE VIE DE COLLÉGIEN

Les élèves participent à la vie du collège, aux projets et activités de l'établissement, avec les autres collégiens.

DES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

L'équipe éducative accompagne chaque élève dans ses apprentissages, ses progrès et son projet.

EFFECTIFS RÉDUITS

16 élèves par classe
½ groupes pour les ateliers

Segpa - Collège Charles de Foucauld à Brest
Segpa - Collège St François à Lesneven

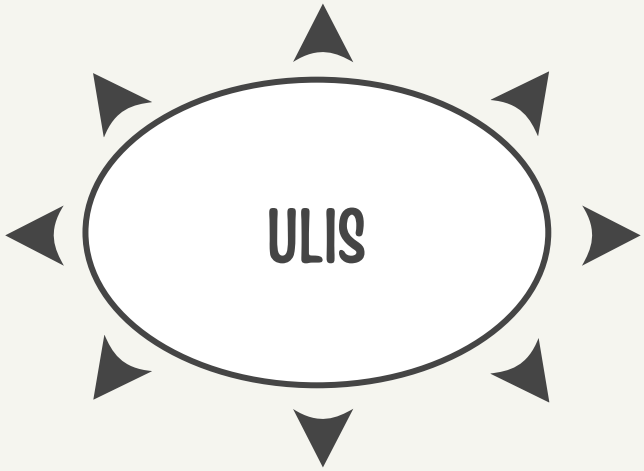
POUR QUI?

Le dispositif ULIS accompagne des élèves en situation de handicap qui ont besoin d'un enseignement adapté et d'un accompagnement spécifique pour poursuivre leur scolarité

NOTIFICATION MDPH

L'accès au dispostif ULIS nécessite une notification de la MDPH

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



Dispositif intégré dans une école, un collège ou un lycée.

DISPOSITIF

C'est un dispositif et pas une classe. Tous les élèves qui bénéficient du dispositif ont une classe et viennent travailler dans le dispositif en fonction de leurs besoins.

EFFECTIF RÉDUIT

12 en ULIS Ecole
10 en ULIS Collège
10 en ULIS Lycée

1 ENSEIGNANT COORDONNATEUR

Il/elle enseigne et coordonne le parcours en fonction des besoins: scolarité, aides, partenaires et orientation.

1 AESH COLLECTIVE

Il ou elle accompagne les élèves dans leur classe ou au sein du dispositif.

ULIS Ecole - Charles de Foucauld à Brest
ULIS Ecole - Sainte Anne à Plabennec
ULIS Collège - Saint Sébastien à Landerneau
ULIS Collège - Saint Charles à Guipavas
Ulis Lycée - Fénelon à Brest
ULIS Lycée - La Croix Rouge à Brest
ULIS Lycée - Le Porsmeur à Morlaix

Brochure élaborée par les dispositifs d'aide de l'enseignement catholique du Pôle ressources "Landerneau-Guipavas-Plougastel"

Dispositif d'Adaptation de PLOUEDERN
Ecoles rattachées au DA: St Edern PLOUEDERN, Ste Anne ST THONAN, St Julien LANDERNEAU, Notre Dame du Tromeur LANDERNEAU
Enseignante spécialisée: Caroline SIOHAN

Dispositif d'Adaptation de GUIPAVAS
Ecoles rattachées au DA: ND du Sacré Coeur GUIPAVAS, St Jean de la Croix LE RELECQ KERHUON, Ste Nonne DIRINON, Ste Anne LA FOREST LANDERNEAU, Ste Marie SAINT-DIVY
Enseignante spécialisée: Vita TJEBBES

Dispositif d'Adaptation de PLOUGASTEL-DAOULAS
Ecoles rattachées au DA: St Jean PLOUGASTEL-DAOULAS, St Pierre PLOUGASTEL-DAOULAS, Ste Brigide LOPERHET, ND des Fontaines DAOULAS, St Nicolas LANDERNEAU, St Joseph LA MARTYRE
Enseignante spécialisée: Delphine GOURIOU

Dispositif ULIS du Collège Saint-Charles GUIPAVAS
Coordonnatrice: Mai-Wen QUEMENER

Dispositif ULIS du Collège Saint-Sébastien LANDERNEAU
Coordonnatrice: Julie BERTHOULOUX

2026

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

enseignement catholique 29
Finistère